

The background features a stylized mountain landscape. The sky is a gradient of blue and green. A large, textured tree stands on a mountain peak. In the foreground, a skier is shown in silhouette, moving down a slope. The overall design is modern and graphic, with bold colors and clean lines.

2016

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

smirtom
région de l'aigle

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2016.

Je tiens d'abord à féliciter notre personnel pour le travail remarquable qu'il effectue tout au long de l'année et par tous les temps au service des usagers.

Je tiens aussi à souligner l'amélioration du comportement de nos usagers dans leurs gestes « d'écocitoyens » :

- Baisse de la production d'OMR + DMA (- 3,14 %)
- Amélioration sur la collecte sélective (+ 4,5 %)

Les efforts de chacun devront être poursuivis et encouragés afin de permettre au SMIRTOM de respecter les importantes dispositions législatives figurant dans la loi du 17 août 2015, relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les différentes actions que nous mettons en place. L'objectif fixé par la loi est de - 10 % de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010, aujourd'hui, nous en sommes à - 7,16 %.

Comme vous avez pu le constater, le taux de la taxe 2016 est resté stable et affiche une baisse de 7 % depuis 2010.

Au travers du présent rapport, le SMIRTOM de la région de L'Aigle souhaite développer la connaissance de ses activités de collecte et traitement des déchets. Je vous encourage à consulter notre site WEB hébergé sur le site de la CDC des Pays de L'Aigle (www.paysdel'aigle.com) rubrique déchets, de nombreuses informations y sont disponibles.

Merci à tous et bonne lecture.



Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
de la région de L'Aigle

EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2016	P. 4
LE SMIRTOM	P. 6
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 11
Les ordures ménagères résiduelles	P. 11
La collecte sélective	P. 12
Le développement du tri sélectif	P. 13
Les déchèteries	P. 15
Indicateurs techniques de suivi	P. 17
TRAITEMENT	P. 18
INDICATEURS FINANCIERS	P. 22
Les dépenses	P. 22
L'investissement	P. 23
Les recettes	P. 24
Coûts à la tonne	P. 24
Coûts à l'habitant	P. 24
Indicateurs financiers de suivi	P. 25
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 26

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DM ► Déchets ménagers

DDM ► Déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS 2016

2016

L'année 2016 a une nouvelle fois été bien occupée par les multiples projets menés à bien. Elle a vu la concrétisation de dossiers étudiés en 2015, mais aussi la réalisation complète d'autres dossiers. Certains de ces dossiers ne sont pas très « visibles » sur le terrain mais, pour autant, ils n'en n'ont pas moins d'importance pour le fonctionnement du syndicat. Ils répondent en effet à des obligations règlementaires et ont demandé une forte implication des services.

A nouveau, des économies estimées sont devenues réalité !

Dès le 1er janvier 2016, la collecte des communes de Monnai, Heugon, Saint nicolas des Laitiers et Villers en Ouche a été reprise en régie par le SMIRTOM. En effet, une brève étude technique et financière avait permis d'espérer une économie de 36000 euros.

Régie	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
Collecte	52	semaine	540 €	28 080,00 €
Transport + Traitement	131,12	tonne	75€	9 834,00 €
Tri sélectif	50	tonne	30 €	1 500,00 €
Accès déchèterie du SAP	1	Forfait	5074,67 €	5074,67 €
Frais de structures :	10%			4448,86 €
TOTAL				48937,46 €

Sur l'année 2016, la collecte et le traitement des déchets issus de ces 4 communes nous a coûté 49 000 euros. A comparer aux 87 000 euros qui auraient pu nous être réclamés par la CdC du Pays de Camembert.

Economie → plus de 38 000 euros.

► Janvier 2016, Collecte de certaines rues étroites en petit véhicule.

Toujours dans l'objectif d'améliorer le service, le SMIRTOM a investi dans un véhicule de collecte adapté aux rues étroites et impasses. Vu sa petite taille, sa capacité de chargement est limitée. Et dans un souci de maîtrise des coûts, son rayon d'action est limité. Le service rendu est néanmoins très apprécié par les particuliers auprès desquels il est effectif, environ 250 foyers.

► 1er février 2016, Mise en œuvre des tournées optimisées.

Après l'étude menée en 2015, 2016 a vu la mise en œuvre des tournées de collecte optimisées. Là encore, la rationalisation attendue a bien eu lieu. Ainsi, outre les petites économies liées à la diminution des kilomètres parcourus, l'impact le plus

significatif concerne comme attendu, les heures supplémentaires. Bien que non rémunérées, les heures supplémentaires effectuées par nos agents entraînent des frais de remplacement lors de leur récupération. Ainsi, à nombre d'agents égal, des heures supplémentaires en moins, ce sont, à terme, des économies pour le SMIRTOM.

En 2015, le service de collecte des déchets en porte à porte avait généré 3132 heures supplémentaires. En 2016, seulement 1401 heures ! Soit plus de 1700 heures d'économies, ce qui correspond à plus d'un Equivalent Temps Plein (1607 heures – environ 30 000 euros).

► Février 2016, réception des travaux de réaménagement et de sécurisation des déchèteries.

Pour répondre aux dernières réglementations, et comme annoncé, les travaux réalisés sur les trois déchèteries ont concerné :

- la création d'une rampe sur la déchèterie de Saint Ouen sur Iton, permettant la descente des véhicules du haut de quai vers une zone dédiée aux dépôts en remorques pour les déchets verts et les gravats.
 - la sécurisation des hauts de quais sur les trois déchèteries, tout en tenant compte d'un besoin de facilité de vidage pour les déchets verts et les gravats.
 - la mise en place d'une signalisation visible et claire.
- Après quelques ajustements sur la déchèterie de Moulins la Marche, l'opération s'est révélée être une vraie réussite. Les élus ont d'ailleurs pu voir le résultat lors de l'inauguration qui a eu lieu en Mai. Nos déchèteries sont maintenant des modèles pour les collectivités voisines, qui nous sollicitent très régulièrement pour des visites avant d'entamer des travaux sur les leurs.

► Février/Mars 2016, Arrivée de deux Benches de collecte neuves.

Commandées en 2015, ces deux benches de collecte des ordures ménagères ont été livrées début 2016. Elles viennent en remplacement de deux benches de plus de 20 ans. Elles sont conformes aux dernières normes anti-pollution et de sécurité.



► Mai 2016, édition et distribution d'un Guide du Tri.

Réclamé par notre service communication depuis plusieurs années, et attendu depuis longtemps par les administrés, un guide du tri a vu le jour cette année. L'objectif de ce document est encore d'améliorer nos performances sur le tri, tant en terme de quantité qu'en terme de qualité en évitant les erreurs de tri. Imprimé à plus de 15 000 exemplaires et après une nouvelle distribution pour certains foyers sur la fin d'année 2016, tous les administrés du territoire ont maintenant à disposition un guide clair et réussi expliquant les intérêts du tri et les consignes pour un tri de qualité. Ce document sert, au quotidien, de support très efficace pour notre service communication.

► Septembre 2016 – Attribution du nouveau marché de traitement des ordures ménagères.

Grosse inquiétude de l'année, le marché de traitement des ordures ménagères a été attribué en Septembre.

L'inquiétude portait sur une évolution tarifaire en forte hausse car notre marché en cours était très avantageux. Ainsi nos prévisions les plus optimistes prévoyaient une hausse d'environ 10%, et nos craintes les plus grandes étaient de voir cette hausse approcher les 20%.

L'évolution à la hausse a bien eu lieu, et elle se cantonne finalement à +11%. Ce qui représente tout de même, à tonnage égal, une dépense supplémentaire de plus de 60 000 euros par an !

Ce nouveau marché entrant en vigueur à compter du 1er Novembre, l'impact de cette hausse ne sera véritablement visible que sur l'année 2017.

► Septembre 2016, lavage des vêtements de travail en prestation.

Les agents devaient auparavant laver eux-mêmes leurs vêtements de travail. Depuis Septembre, la société ELIS, récupère les vêtements sales, et en met des propres à disposition. Ainsi, les éventuels agents pathogènes ne risquent plus de contaminer le linge de la famille !

► Octobre 2016, le bois de déchèterie séparé en 2 catégories.

Depuis Octobre 2016, sur la déchèterie de Saint Ouen sur Iton, le bois de catégorie A, est séparé du reste du bois (catégorie B). Il s'agit principalement du bois de palettes. A la clef, des économies, puisque ce bois de catégorie A est transporté et traité gratuitement par le repreneur.

► Octobre 2016, la filière Pneus mise en œuvre sur nos déchèteries.

Dans l'optique d'amélioration du service, les élus ont souhaité que la collecte des pneus en déchèteries soit étudiée. Ainsi une brève étude technique et économique a été menée courant septembre. Les principaux risques identifiés ont été les risques



d'apport en très grande quantité dus à des stockages en l'absence de filière et le risque de coûts importants engendrés par le traitement des pneus « souillés » (peints, coupés) qui ne sont pas pris en charge par la filière de reprise gratuite. Pour limiter ces risques, les élus se sont prononcés pour une mise en place de la filière pour les pneus des véhicules légers et 2-roues, avec une limitation à 2 pneus par apport et facturation à 2 euros l'unité pour les pneus souillés. Le coût de cette filière est estimé à 1000 euros par an.

► Octobre 2016, adoption du règlement du service public de collecte des déchets ménagers.

Après un premier travail de rédaction des services et des élus, le projet de règlement a été présenté en réunion du bureau syndical le 12 octobre. Après discussions sur certains points, et modifications en conséquence, la version retravaillée a été présentée à l'ensemble des élus du territoire lors du comité syndical du 19 Octobre. Après une lecture attentive, ce projet de règlement a été adopté à l'unanimité. Ce règlement est un document à portée réglementaire, qui fixe les limites du service public de collecte des déchets ménagers. Ainsi il détaille les règles concernant la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchèteries. Après la phase administrative, il est opposable aux administrés depuis le 12 décembre 2016. Il est entré pleinement en application le 1er Mars 2017, après une phase de communication plus poussée.

► Novembre 2016, travaux La Madeleine.

Dans le cadre de la politique de la Ville, la Mairie de L'Aigle et l'Etat ont priorisé les actions visant à l'amélioration du cadre de vie du quartier de La Madeleine. La problématique de la propreté du quartier est vite apparue dans les discussions. Le SMIRTOM a rapidement été associé aux discussions pour une refonte de la collecte des déchets. La solution de la collecte de l'ensemble des flux en conteneurs semi-enterrés a été retenue et les engagements des différents partenaires ont été retranscrits dans une convention. Le SMIRTOM s'est engagé à participer à hauteur de 50 000 euros H.T. dans le financement de l'opération. En novembre, la ville de L'Aigle a retenue les entreprises de travaux et de fourniture des conteneurs. Les travaux ont débuté mi-février, et les conteneurs sont entrés en service en Avril 2017.

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les 2 mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service

► Les Moyens



35,7 équivalent temps pleins
dont **28** titulaires (27,8 ETP)
5 contractuels (4,4 ETP)
Les remplacements (3,3 ETP)

56487 heures travaillées
21 services
hebdomadaires de collecte
363 jours d'ouverture de
la déchèterie de L'Aigle



6 Bennes à Ordures Ménagères
1 Véhicule léger de collecte
2 camions de transports
des déchets
1 camion à bras de levage
1 grue
1 engin télescopique
1 chariot élévateur
3 véhicules légers.



3 déchèteries,
1 quai de transfert
1 plateforme de compostage

► Les différentes collectes

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le mercredi. Trois des équipages sont constitués d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les deux autres sont mono-ripeur (1 chauffeur accompagné d'un seul ripeur). Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

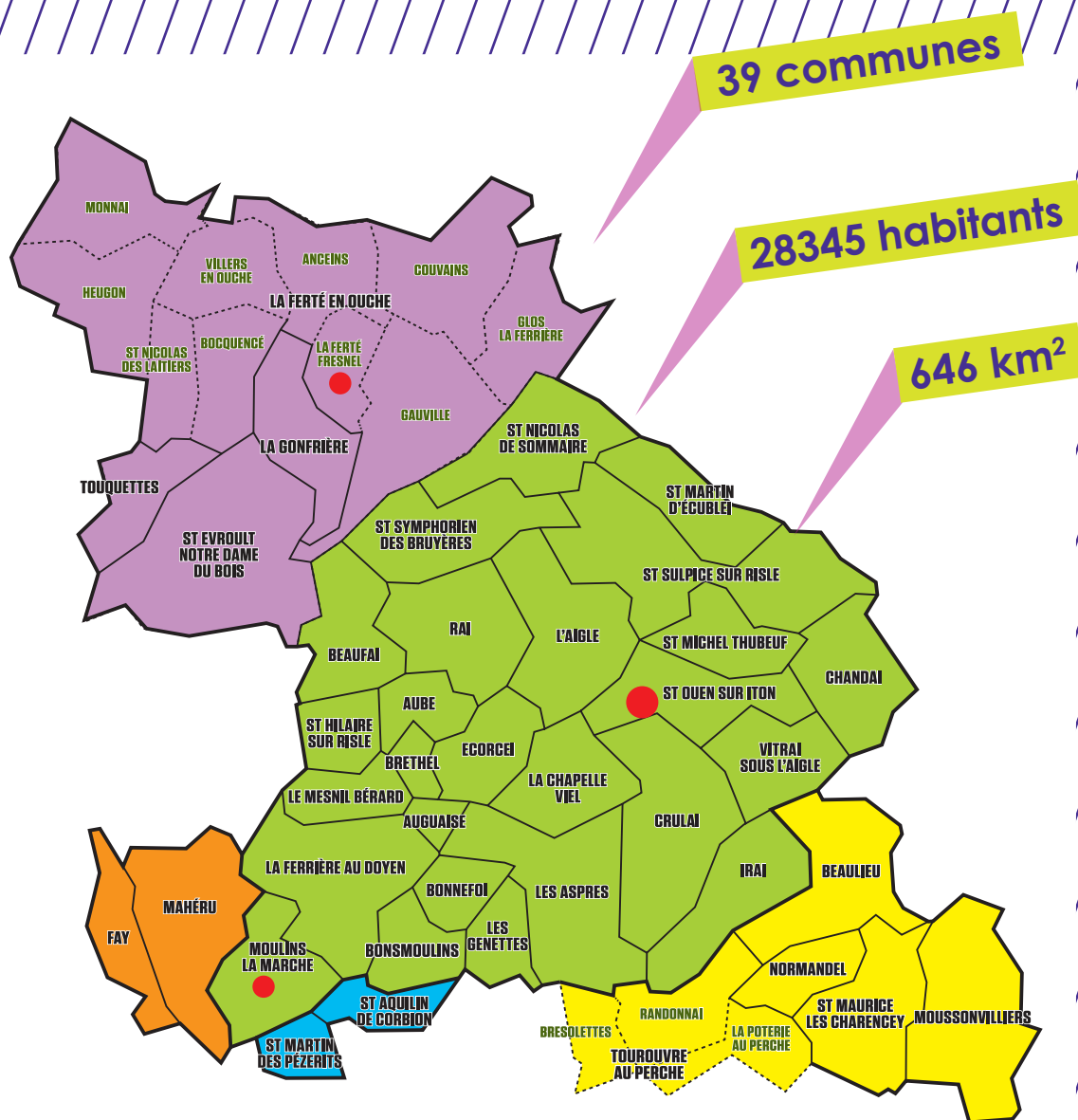
► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 234 colonnes aériennes sont réparties en 77 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 370 habitants environ.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Périmètre 2016 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle



39 communes

28345 habitants

646 km²

- Communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche
- Communauté de communes du Canton de la Ferté-Fresnel
- Communauté de communes du Haut du Perche
- Communauté de communes des Vallées du Merlerault
- Communauté de communes du Bassin de Mortagne au Perche

● DÉCHETTERIES

► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi
L'Aigle ville et hameaux de :
La Mousse
Le Paradis-Mérouvel
La Guinguette
La Côte Douce
Le Chaillouet (Rue De Chennebrun)
Le Bois Robert
La Hurlière
La Bellière
Le Petit Chapely
La Métairie
La Croix Lamirault
La Galerie
La Garenne
La Mal Bâtie
Les Haies-La Mérillière.

Le Mardi
L'Aigle, hameaux de :
Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi
L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi
L'Aigle, hameaux de :
Frévent - Le Tertre

Le Vendredi
L'Aigle, hameaux de :
La Roseraie
La Frémondrière
Les Caillottes ZI
La Bouverie
Le Halboudet
Les Ruaux
Le Parc
Avenue de St Evroult

Tous les lundi
L'Aigle, hameaux de :
Les Gérards
Les Vautieux
Bois Normand
Le Hamel
Le Petit Courdemanche
Le grand Courdemanche
La Tuilerie Besnard
Le Feugeret
Le Pont
La Bruyère
La Groudière
Le Parc
Les Ruaux
La Girardière
Le Châtelet
La Grellière
La Caillerie
Le Chaillouet (Route d'Écorcei)
La Herpinière.

► Jours de collecte CDC du Pays de L'Aigle et de Moulin la Marche.

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
Irai	mercredi
La Bonnerie ; Les Bruyères de Nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La detourbe ; Les étangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noés du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	mardi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière, La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi

Moulin la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi
Rai	mardi
Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Ifon	mardi
La Bellangère ; La Boullery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillière ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trèfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets	Lundi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude ; La Fransonière	mardi
St. Martin d'écublei	mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Rolerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi

► Jours de collecte CDC DE LA FERTÉ FRESNEL

La Ferté en Ouche	
Anceins	lundi
Bocquencé	lundi
Couvains	mardi
La Robotière ; Le Ménil de Saucanne ; Les Châtelets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont.	lundi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	mercredi
La Ferté Fresnel	vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
Monnai	mercredi
St. Nicolas des Laitiers	mercredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	mercredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Nicolas de Sommaire	mardi
Touquettes	lundi
Le Pont Oeuvre	jeudi

► Jours de collecte CDC DES VALLÉES DU MERLERAULT

Fay	vendredi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi

► Jours de collecte CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DU HAUT PERCHE

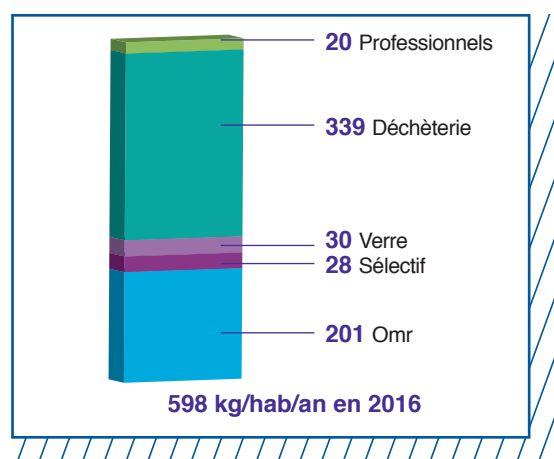
Tourouvre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
La Guimandière ; La Houdière	mercredi
Randonnai	mardi
Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi

INDICATEURS TECHNIQUES

Suite à l'intégration des communes de Heugon, Monnai, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche, la population totale collectée augmente de plus de 3%. Cette augmentation complexifie les comparaisons. Néanmoins, il faut noter qu'après la baisse spectaculaire de 2015, les tonnages totaux remontent cette année de façon plus importante que l'augmentation de population. Pourtant, malgré une hausse qui approche les 8% en 2016, ces tonnages restent bien inférieurs aux tonnages de 2014, avec moins de 17 000 tonnes en 2016 contre 17 900 tonnes en 2014. La hausse globale vient principalement des déchets issus des déchèteries (voir détails en page 16). En 2016, un habitant du territoire a produit en

moyenne, tous déchets confondus, 598 Kg. (572 en 2015). A comparer aux 575 Kg de moyenne pour l'orne en 2014.

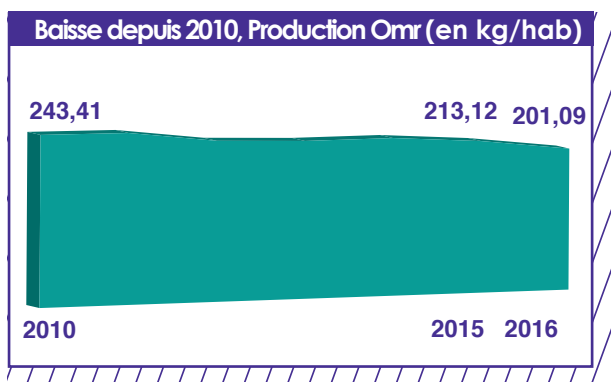
	2015	2016	Evolution 2015-2016
population collectée	27505	28345	3,05%
ordures ménagères résiduelles	5862	5700	-2,76%
sélective	732,66	800	9,19%
dont recyclée	644,79	706,89	9,63%
Verre	805,58	837,26	3,93%
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	7400,24	7337,26	-0,85%
Déchets ménagers assimilés (pros)	418	569	36,12%
Déchèteries	8334,59	9615,31	15,37%
dont DDM	91,92	96,50	4,99%
dont DEEE	300	382	27,33%
TOTAL	15734,83	16952,58	7,74%



La Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) fixe un nouvel objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir est une production de moins de 578 kg par an et par habitant. En 2015, nous étions bien sous ce seuil, mais cette année, nous sommes repassés juste au dessus. Des actions de communication en faveur de la réduction des déchets devront donc être entreprises rapidement.

► Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser. Avec 162 tonnes de moins, la baisse des tonnages approche les 3%, et ce malgré l'augmentation de la population collectée. Ainsi la quantité ramenée à l'habitant chute de plus de 5% entre 2015 et 2016.



► Les déchets des professionnels.

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte. Ainsi, fin 2016, 28 redevables sont soumis à la redevance spéciale (18 fin 2015), pour 569 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

La collecte sélective a représenté cette année 1637 tonnes. Soit une hausse de plus de 6% !! par rapport à 2015.

Cette très forte augmentation est en partie due à l'augmentation de la population totale collectée (+3%), mais pas seulement !

Ainsi, les emballages collectés et recyclés font un bond d'environ 20% ! Les comparaisons trimestrielles nous apportent un éclairage sur les raisons potentielles d'un tel résultat. En effet, c'est en fin de second trimestre que l'on observe un début d'augmentation et cette augmentation prend toute son ampleur au cours du troisième trimestre. Cette augmentation se poursuit au cours du dernier trimestre.

Or, c'est au cours du second trimestre 2016 que notre guide du tri a été distribué. Alors, pure coïncidence ? Nous sommes pour notre part convaincu de l'impact direct de cette communication à grande échelle, et ces résultats ne peuvent que nous encourager à poursuivre dans cette voie.

		2014	2015	2016	évolution 2015-2016
papier	collecté	516,64	478,98	490	2,3%
	recyclé	498,8	448,76	490	9,2%
emballages	collecté	247,56	253,68	310	22,2%
	recyclé	172,24	196,029	233	18,9%
sous total	collecté	764,2	732,66	800	9,2%
	recyclé	671,04	644,789	723	12,1%
	refus	93,16	87,871	77	-12,4%
	taux de refus	13,88%	13,63%	10,65%	-21,9%
verre	collecté	770,28	805,58	837,26	3,9%
Total	collecté	1534,48	1538,24	1637,26	6,4%

► Recyclage La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci après.

	2015	2016	évolution 2015-2016	Moyenne ornaise
Journaux et papiers	16,27	17,29	6,2%	
cartonnette	2,23	3,70	66%	
Briques alimentaires	0,47	0,36	-22,8%	
Plastiques	3,13	2,50	-20,1%	
Boîtes en acier	1,19	1,37	15,0%	
Boîtes en aluminium	0,06	0,10	57,3%	
sous total recyclables secs	23,37	25,33	8,4%	39,3
Verre	29,15	29,54	1,3%	28,8
Total	52,51	54,87	4,5%	68,1

On y perçoit la stabilisation de la performance sur le verre après la nette augmentation de 2015 et qui reste au dessus de la moyenne ornaise.

Pour ce qui est des recyclables secs, la hausse de plus de 20% des tonnages se traduit par une hausse de la performance à l'habitant de plus de 8%.

En 2015, l'augmentation de 0,2% constatée par rapport à 2014 nous avait permis de tout juste dépasser le seuil des 35 % de Taux Moyen de Recyclage (TMR), entraînant le déblocage de soutiens supplémentaires de la part d'éco-emballages.

Ce seuil des 35% de TMR sera donc à nouveau dépassé cette année et pourtant, avec seulement 25 kg par habitant et par an nous sommes encore loin de la moyenne ornaise sur les recyclables secs (plus de 30kg !). Il reste donc encore une grande marge de progrès.

► Le développement du tri sélectif



► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2016 :

► **22 conteneurs neufs** sont venus remplacer les conteneurs vétustes ;

► **2 nouveaux points de collecte** ont été installés (Quartier Croix Saint Jacques à L'Aigle, et au lieu dit le Bas Chesnet à IRAI). La mise en place des conteneurs du Quartier Croix Saint Jacques s'est accompagnée d'une communication en porte à porte dans les rues alentours afin d'informer les habitants de la mise en place de ce nouveau point. Les ambassadeurs ont été très bien reçus et il est apparu indispensable de prévoir cette phase de communication pour chaque nouvelle implantation.

► **De nouvelles implantations** sont également prévues au cours de l'année 2017. D'autres seront programmées sur les années futures, l'objectif étant de faciliter le geste de tri pour l'habitant en plaçant ou en replaçant les conteneurs au plus près des usagers. Cette volonté était issue d'un sentiment ressenti par les services sur le fait que certains conteneurs que nous jugions mal placés étaient moins utilisés que d'autres, que nous pensions bien mieux placés.

Pour confronter ce sentiment à la réalité, un sondage a été mené auprès des habitants de deux communes rurales : Les Aspres et Saint Maurice les Charencey. Le but étant de mieux connaître leurs pratiques du tri, ainsi que leurs opinions au sujet de l'emplacement des PAV. Ce sondage s'est déroulé au cours de l'été en porte à porte. Et les résultats viennent confirmer le sentiment des services. A Saint Maurice, les gens trient moins qu'aux Aspres. Et ils mettent en cause l'emplacement actuel des conteneurs de tri.

Nous travaillerons donc, au cas par cas, en concertation avec les élus concernés, sur les besoins et les possibilités de relocalisation des conteneurs.

► La communication

Conscients des enjeux liés à une communication forte, notamment sur la nécessité de trier ses déchets, les élus ont accepté d'accorder plus de moyens cette année aux différentes actions. Les services et les élus sont donc heureux de voir que les efforts se sont immédiatement traduits par une forte progression de nos performances (voir page 12).

Ainsi les moyens supplémentaires ont permis de faire évoluer notre habituelle communication auprès de tous les publics.

► De nouveaux outils de communication

Cette année, le SMIRTOM a investi dans de nouveaux outils afin de développer la sensibilisation au tri sélectif sur notre territoire.

► Tout d'abord, **le guide du tri**, tiré à 15000 exemplaires, qui présente toutes les consignes du tri sélectif, ainsi que les déchets acceptés en déchèterie. Ce guide est devenu en quelque mois un outil indispensable pour notre communication. Il en effet la « grande nouveauté » qui permet aux ambassadeurs de retenir l'attention de leur interlocuteur, le temps de faire passer le message voulu. Il est également très précieux car une fois arrivé chez l'habitant, il continue de véhiculer la bonne parole quel que soit le jour ou l'heure. Ce document sera actualisé autant que possible, des rééditions seront programmées en cas de gros changement.

► Autre nouvel outil, **un film vidéo** d'environ 5 minutes qui présente les différentes activités du SMIRTOM. Ce film sert de support lors des manifestations grand public (4 jours de L'Aigle par exemple). Parfois plus parlant qu'un long discours, il est également un excellent support de présentation de l'ensemble des activités du SMIRTOM lors de visites de groupe en déchèterie ou d'interventions en classe. Il met l'accent sur le fait que le SMIRTOM est un service public, et sur les hommes et femmes qui œuvrent chaque jour pour le bon fonctionnement du service.

Une version courte pour une lecture sur internet est également consultable sur le site de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle www.paysdelaigne.com (rubrique déchets).

► Enfin, l'achat de la **nouvelle version de La malle Rouletaboule** a également pu être réalisé. Il s'agit d'une importante malle de plusieurs dizaines de jeux consacrés aux déchets, au tri sélectif et au recyclage. Ce nouvel outil permet de sensibiliser les plus jeunes (de 3 à 14 ans) de manière ludique. Il nous permet de renouveler nos interventions dans les écoles, les centres de loisirs et les ludothèques.

► Interventions en milieu scolaires et visites de déchèterie

Cette année encore, de nombreuses écoles et collèges du territoire ont pu bénéficier, en classe, d'interventions et d'animations sur l'apprentissage des consignes du tri sélectif, la présentation des filières de recyclage, ainsi que sur le compostage des bio-déchets.

En 2016, Cindy Longuet a pris le poste d'ambassadrice du Tri. Les animations en milieu scolaire et en

centres de loisirs lui ont été rapidement confiées. Les nouveaux moyens accordés comme l'achat de la malle Rouletaboule ou encore l'achat d'un ordinateur portable, ont permis de moderniser nos interventions en milieu scolaire. Elle s'est également pleinement investie dans la création de documents de présentation des différentes possibilités offertes aux établissements d'enseignement. En ce début



d'année 2017, les résultats de ce nouveau démarrage se font sentir avec une augmentation des demandes d'interventions en classe. De façon plus spécifique, le SMIRTOM est également intervenu auprès du Conseil Municipal des Jeunes de la ville de L'Aigle, dans le cadre d'un projet de nettoyage de la nature, ainsi

que lors du Rallye Citoyen organisé par le collège Dolto pour les élèves de 3ème de L'Aigle, afin de les sensibiliser sur les actes citoyens, notamment les éco-gestes.

Enfin, de nombreuses classes sont également venues visiter la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Ainsi que des groupes d'adultes issus de structures de formation et d'insertion, ou encore des groupes de retraités de Génération Mouvement, dont les administrateurs départementaux.

► **Le PEHD, la star de l'année 2016**

Lors des différentes manifestations du territoire auxquelles la présence du SMIRTOM est maintenant habituelle, nous avons choisi, cette année, de mettre en avant le PEHD, plastique opaque des emballages du tri que nous collectons insuffisamment. En effet, sur 6 kg de PEHD jetés par habitant et par an, seuls 0,7 kg par habitant arrivent dans nos conteneurs.

Par exemple, lors des 4 Jours de L'Aigle, le PEHD nous a permis de clôturer le discours général sur la nécessité du tri. Pour cet événement encore, la présence du SMIRTOM s'est voulue plus visible et plus « professionnelle ». Cette présence est désormais incontournable.

Le PEHD, La Star de l'Année!

Chaque français jette en moyenne **6 Kg de PEHD / An**

En 2015, le SMIRTOM a collecté **SEULEMENT 0,7 Kg de PEHD par habitant**

AGISSONS! pour les 5,3 Kg manquants

KÉSAKO ?
Le PEHD (Polyéthylène Haute Densité) est l'une des nombreuses sortes de plastique. Il est solide, rigide, résistant et surtout **100% RECYCLABLE!** Avec du PEHD recyclé, on fabrique vos amonars, vos bacs à fleurs, des jardinières...
Attention : **20 bouteilles de lait = 1 gramme!**

OÙ LE TROUVER ?
Dans les pièces de votre maison...
Salle de bain, Cuisine

Même démarche lors du Festival du Développement Durable (le Dédé) à L'Aigle, organisé par l'association des Hommes Fourmillent. A cette occasion ce sont 600 visiteurs, dont 280 scolaires, qui ont appris à reconnaître et à trier le PEHD. Enfin, toujours dans le cadre de ce festival, le presque traditionnel « concours de collecte » a concerné la collecte du PEHD. Ce concours, organisé

depuis deux ans maintenant, s'adresse à tous les établissements scolaires du territoire. Il connaît un succès qui grandit rapidement, et nous espérons le faire encore grandir grâce aux récompenses attribuées aux vainqueurs. Ainsi, en 2016, 7 établissements et 600 élèves se sont mobilisés, permettant la collecte de 350 kg de PEHD, ramené de la maison et sensibilisant donc du même coup les parents ! L'établissement gagnant s'est vu remettre une imprimante 3D !

► **Visites de centre de traitement des déchets à destination des élus**

Pour rendre concret une partie des multiples sujets liés aux déchets, le SMIRTOM a organisé une journée de visite de sites de traitement des déchets à destination des élus du comité syndical.

Ainsi, le 9 novembre au matin, nous nous sommes rendus à la papeterie UPM de la Chapelle d'Arblay, où nous avons pu voir toutes les étapes du recyclage de notre papier. Les dimensions de l'usine sont impressionnantes, et il suffit d'expliquer que nos tonnages de papiers ne la font tourner que 10 heures par an pour concrétiser la nécessité de continuer à augmenter notre tri en la matière.

L'après midi, les élus ont visité l'incinérateur Oréade, près du Havre. Cet incinérateur utilise exactement la même technologie que l'incinérateur Orisane de Mainvilliers où sont traités une partie de nos déchets. La encore, le gigantisme des installations a impressionné, tout comme la multiplicité des capteurs et ordinateurs destinés à contrôler les différentes phases du procédé jusqu'à la dépollution des fumées de combustion. Lors de cette visite c'est la nécessité de réduire nos déchets à incinérer ou à enfouir qui s'est concrétisée.



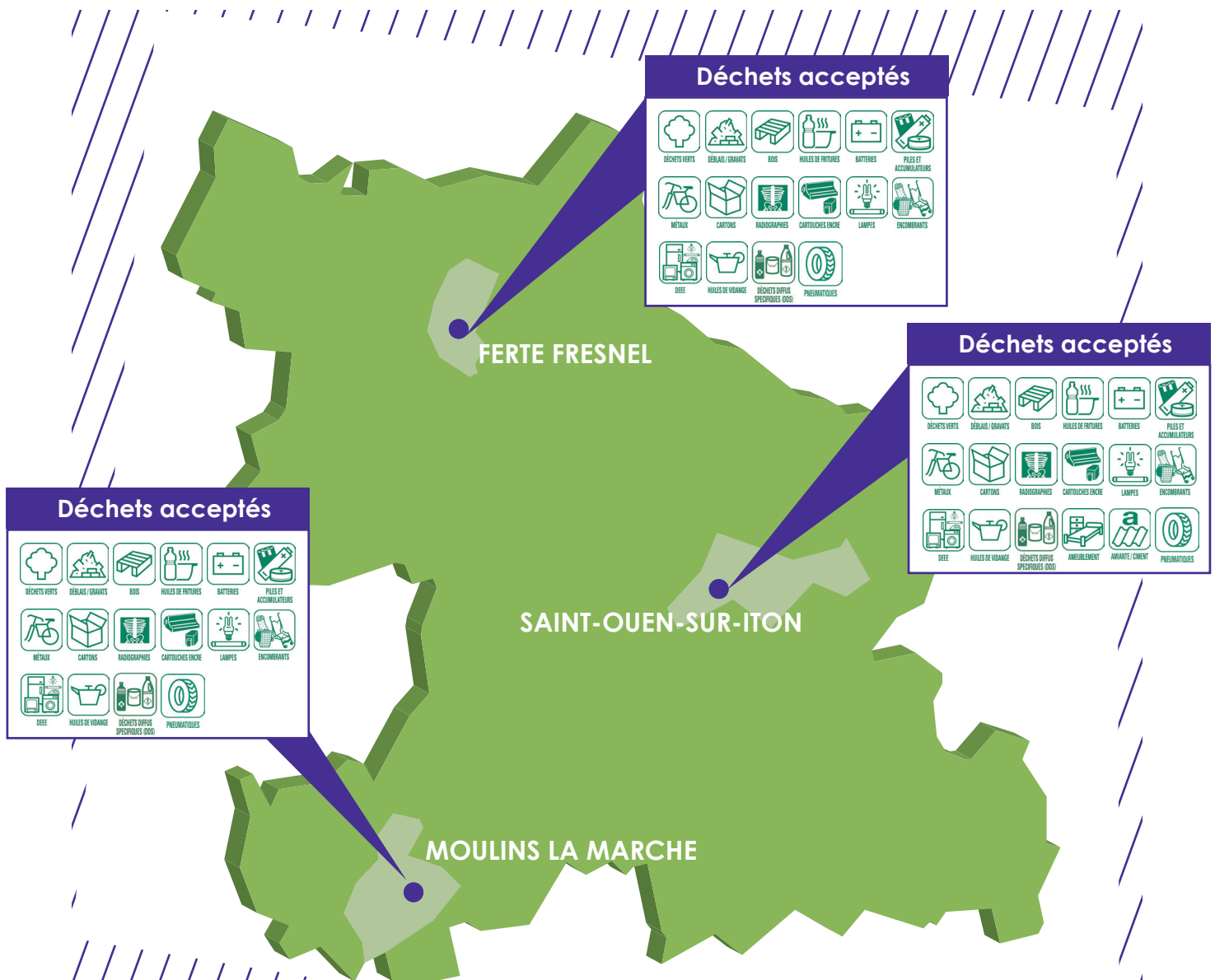
► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchetterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Leur fonctionnement est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.



► Les tonnages - Augmentation significative : +15%

	2015	2016	Evolution 2015-2016
Encombrants / DIB	2083	2131	2,30%
ferraille	445	556	24,94%
Bois	769	703	-8,58%
cartons	388	385	-0,77%
déchets verts	3000	3620	20,67%
Thuyas	149	161	8,05%
Gravats	1019	954	-6,38%
DDM	26,42	19,19	-27,37%
Huiles minérales	9,52	11,24	18,07%
Huiles végétales	0,7	0,386	-44,86%
Batteries	4,5	10,47	132,67%
Piles et petits accumulateurs	3,706	0,942	-74,58%
Cartouches d'encre	0,2	0,05	-75,00%
Tubes et lampes	0,914	1,046	14,44%
Fibrociment	45,96	53,18	15,71%
Sous total Déchets dangereux	91,92	96,504	4,99%
DEEE	300	382	27,33%
Vêtements	84,873	96,385	13,56%
Livres	4,8	9,56	99,17%
Pneus		1,3	
Eco-mobilier		519,62	
TOTAL	8334,593	9615,369	15,37%

Après une baisse spectaculaire en 2015 (-18%), les tonnages repartent à la hausse en 2016. Toutefois, avec 9615 tonnes, l'année 2016 reste en deçà des tonnages de 2014 (10209 tonnes).

L'augmentation vient pour moitié de la variation des tonnages de déchets verts et thuyas, très sensibles aux conditions climatiques.

On note également une hausse très importante des tonnages de ferraille (+25%, +100 tonnes). On peut supposer que le cours de la ferraille étant au plus bas, les personnes devant se débarrasser de ces matières n'ont pas pris la peine d'aller chez un ferrailleur.

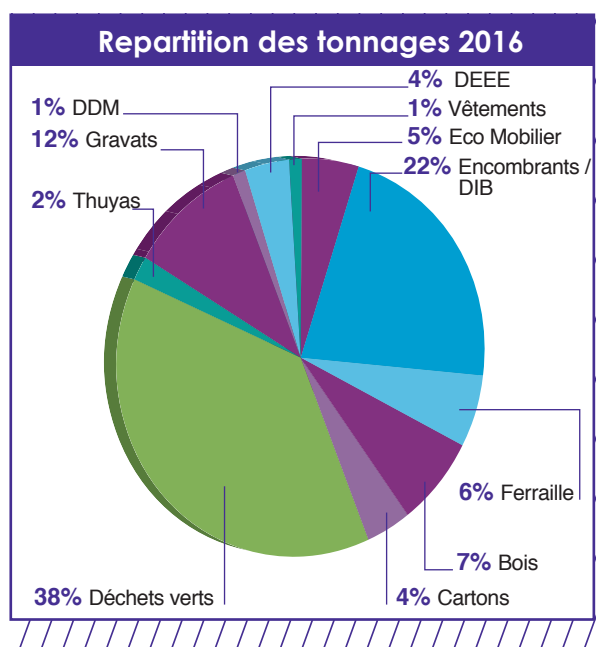
Mais une autre hausse concerne les tonnages cumulés d'encombrants, de bois et de mobilier. En effet, la benne mobilier contient essentiellement des déchets qui auparavant étaient déposés dans les bennes d'encombrant ou de bois. Ainsi, il est intéressant de comparer les tonnages cumulés de ces filières.

En 2016, ce tonnage s'élève à 3354 tonnes, contre 2852 tonnes en 2015 et 3029 tonnes en 2014. Cette hausse ne s'explique pas très clairement. Une partie, environ 25 tonnes, est certainement due à la fréquentation en hausse de la déchèterie de la Ferté Fresnel, conséquence de la réintégration des communes de Heugon, Monnai, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche. Mais pour le reste, nous n'avons pas d'explication.

L'année 2016 est la première année complète d'utilisation de la filière mobilier. Ainsi ce sont près de

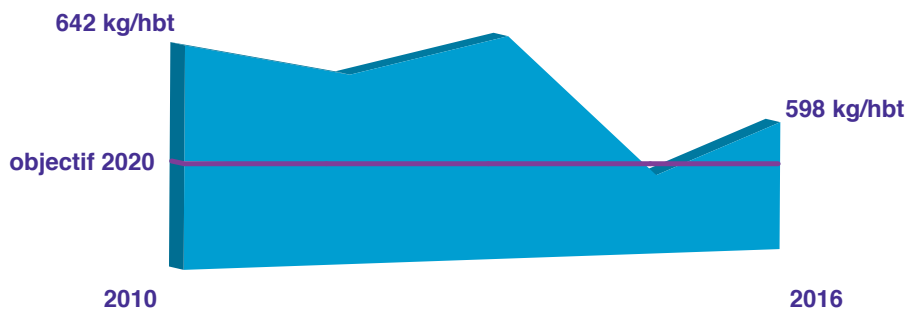
520 tonnes de mobilier qui ont été détournées de l'enfouissement ou de l'incinération.

La hausse des tonnages de batteries s'explique par l'enlèvement en janvier 2016 des batteries collectées fin 2015.

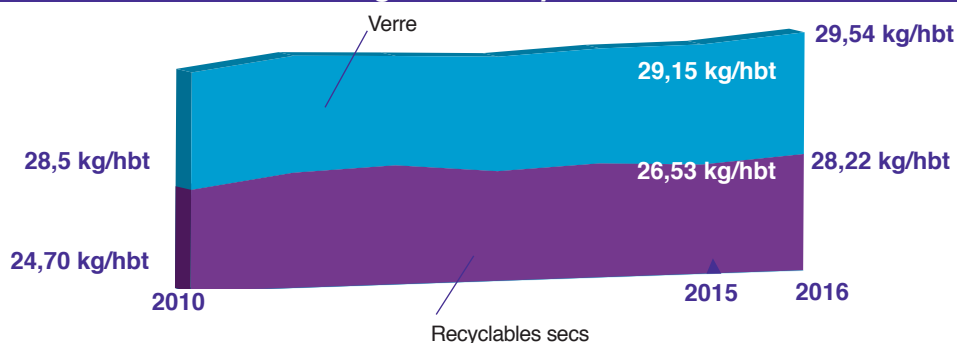


INDICATEURS TECHNIQUES DE SUIVI

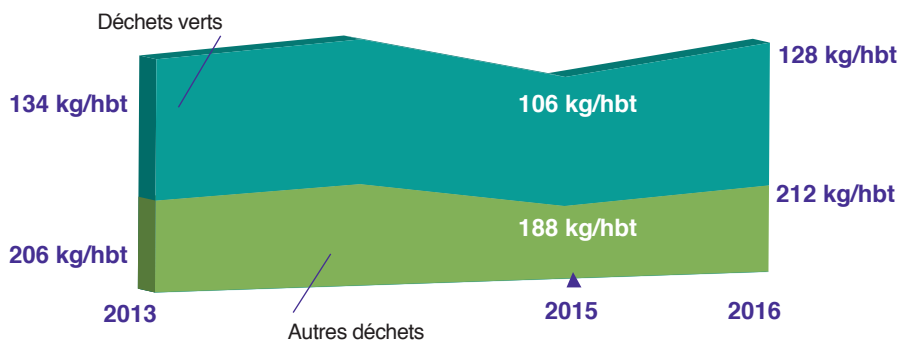
Evolution des tonnages d'ordures ménagères



Evolution des tonnages des recyclables secs et du verre



Evolution des tonnages en déchèteries



Evolution de la production d'Omr par habitant



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

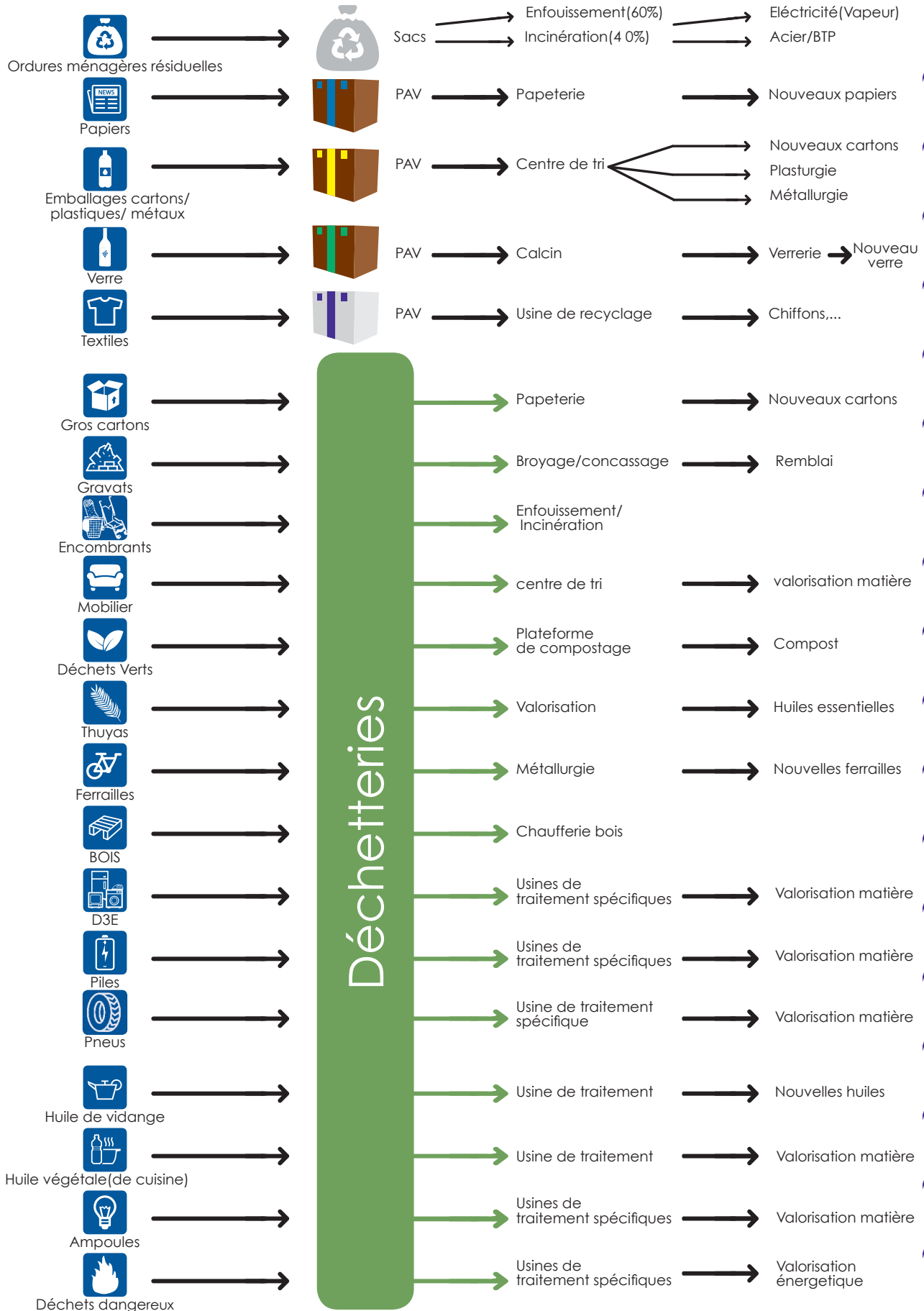
Pour le SMIRTOM, en 2016, le taux global de valorisation matière, tous déchets confondus s'établit à 47% (contre 42% en 2015). Cette augmentation fait principalement suite à l'augmentation des tonnages de déchets verts, et de la mise en œuvre de la filière mobilier.

Pour ce qui concerne l'objectif de la loi TECV, il convient d'exclure du calcul les Déchets dangereux (DMS, piles, batteries, tubes et lampes, fibro-ciment, etc.). Le résultat est finalement le même, 47 % des déchets non dangereux ont été valorisés pour leur matière en 2016.

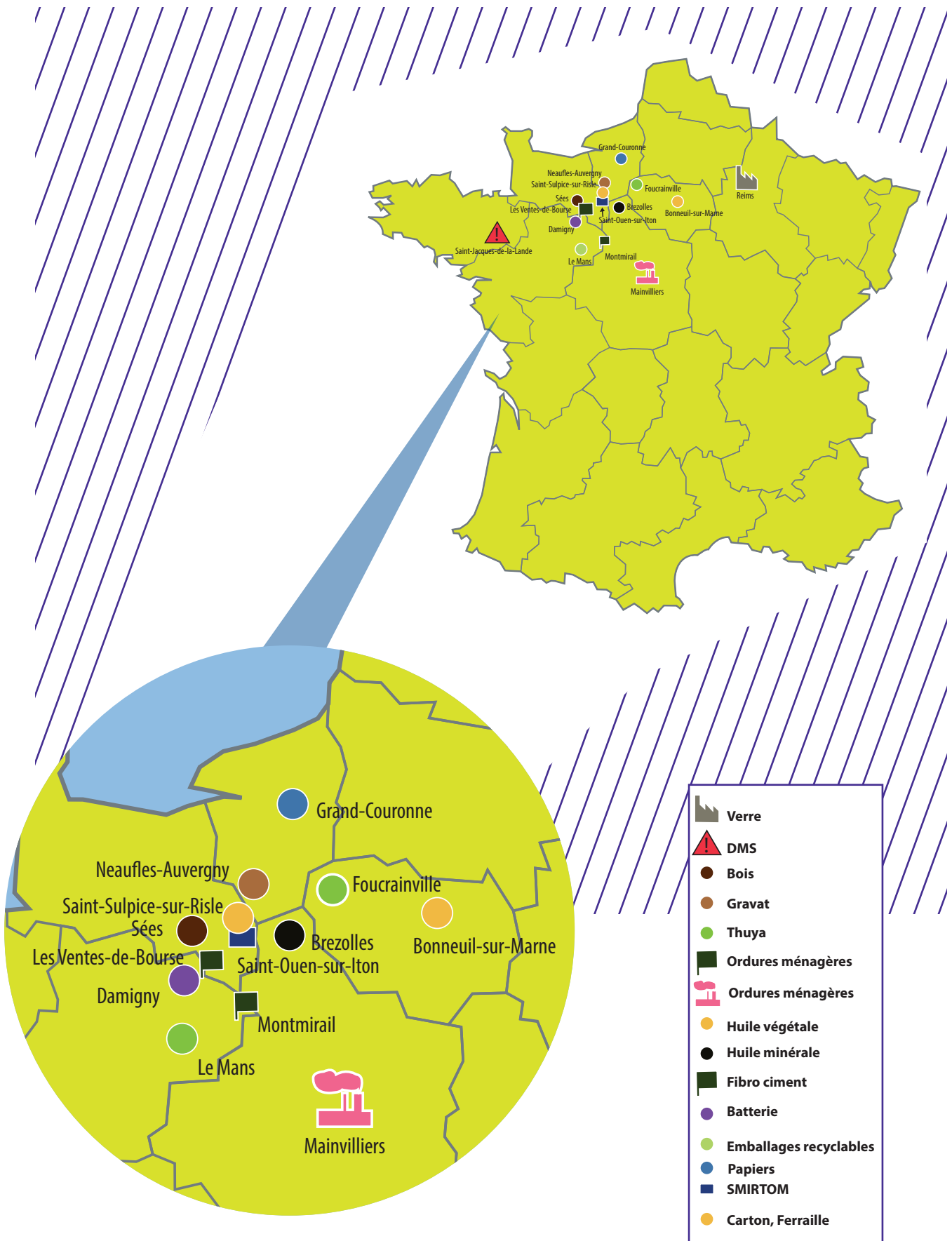
Cette valeur est loin de l'objectif de 65%. Il sera donc indispensable d'aller rapidement chercher la fraction valorisable encore contenue dans les Ordures Ménagères résiduelles.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire		8258,399 t	47%
		Déchèteries			
			verre	837,26 t	
			journaux papiers	490 t	
			Emballages	233 t	
			Cartons	385 t	
			Métaux en mélange	556 t	
			DEEE	382 t	
			Textiles	96,385 t	
			Huiles minérales	11,24 t	
			Huiles végétales	0,386 t	
			Batteries	10,47 t	
			Piles et petits accumulateurs	0,942 t	
			Cartouches d'encre	0,05 t	
			Tubes et lampes	1,046 t	
			Gravats	954 t	
			Thuyas	161 t	
			Eco- mobilier	519,62	
			Déchets verts	3620 t	
	Compostage				
			Bois	703 t	
			OM	5405,58 t	
			DMS	19,19 t	
			OM	2994,46 t	
			Fibrociment	53,18 t	
				6127,77 t	35%
				3047,64 t	17%

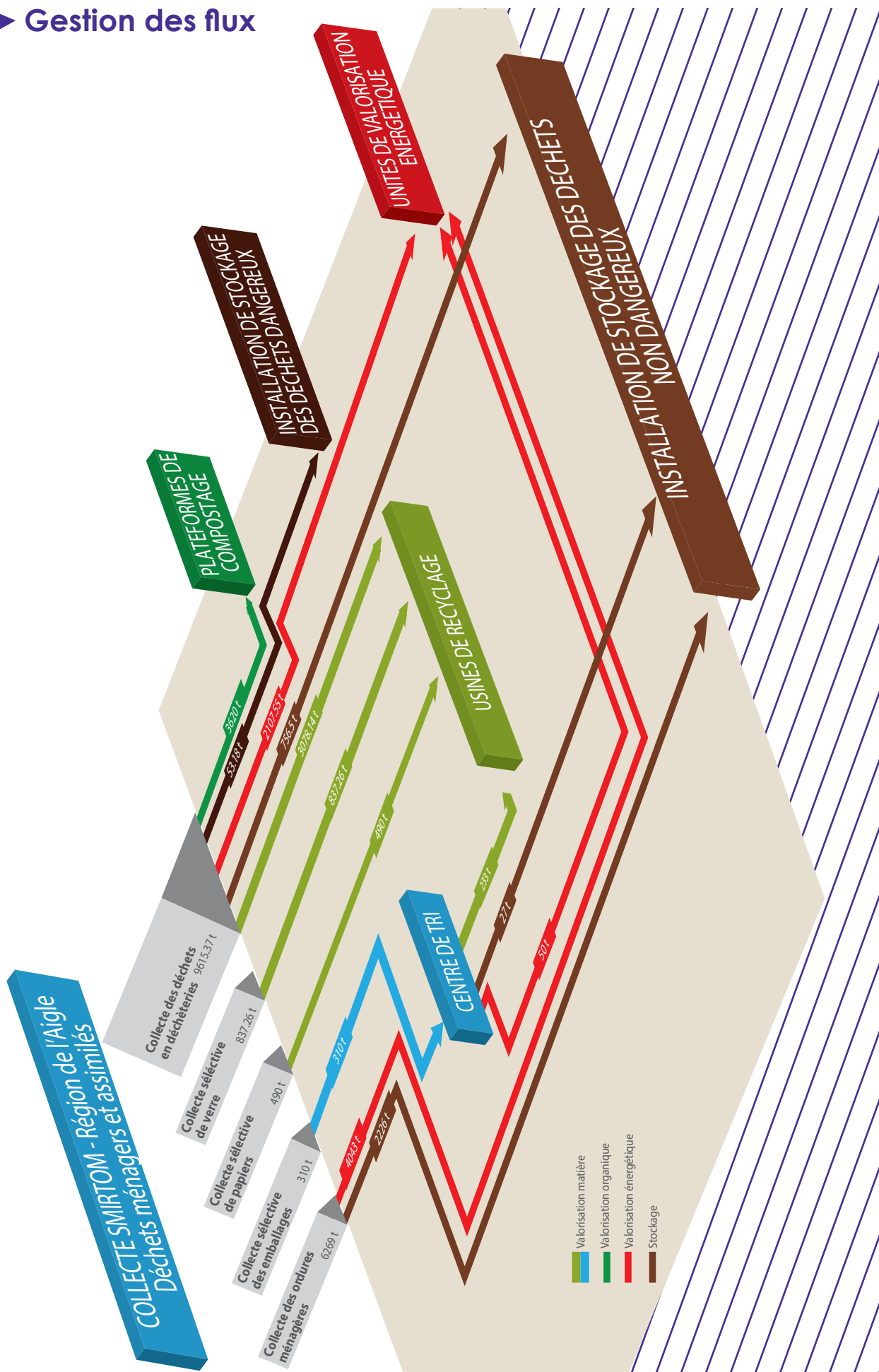
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux



INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2016 s'élèvent à 2 664 610 euros contre (2 927 850 euros en 2015) soit 263 239 euros de moins.

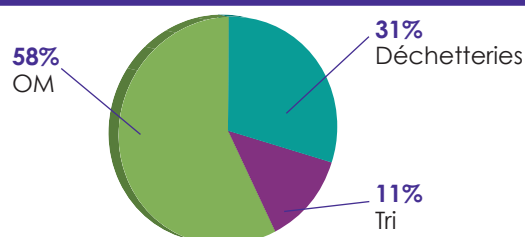
Mais en 2015, les dépenses réellement imputables à l'exercice 2015 s'élevaient en fait à 2799 592 euros. Pour 2016, il convient également d'ajouter une facture de traitement d'ordures ménagères passée sur l'exercice 2017, mais concernant le mois de novembre 2016, pour un montant de 60 463 euros. De plus un avoir de 21 000 euros dû à un trop versé au prestataire de traitement des ordures ménagères vient artificiellement diminuer d'autant la dépense.

Ainsi, après prise en compte de ces divers points, le montant 2016 à comparer aux dépenses 2015 s'élève à 2 746 073 euros, soit 53518 euros de dépenses en moins.

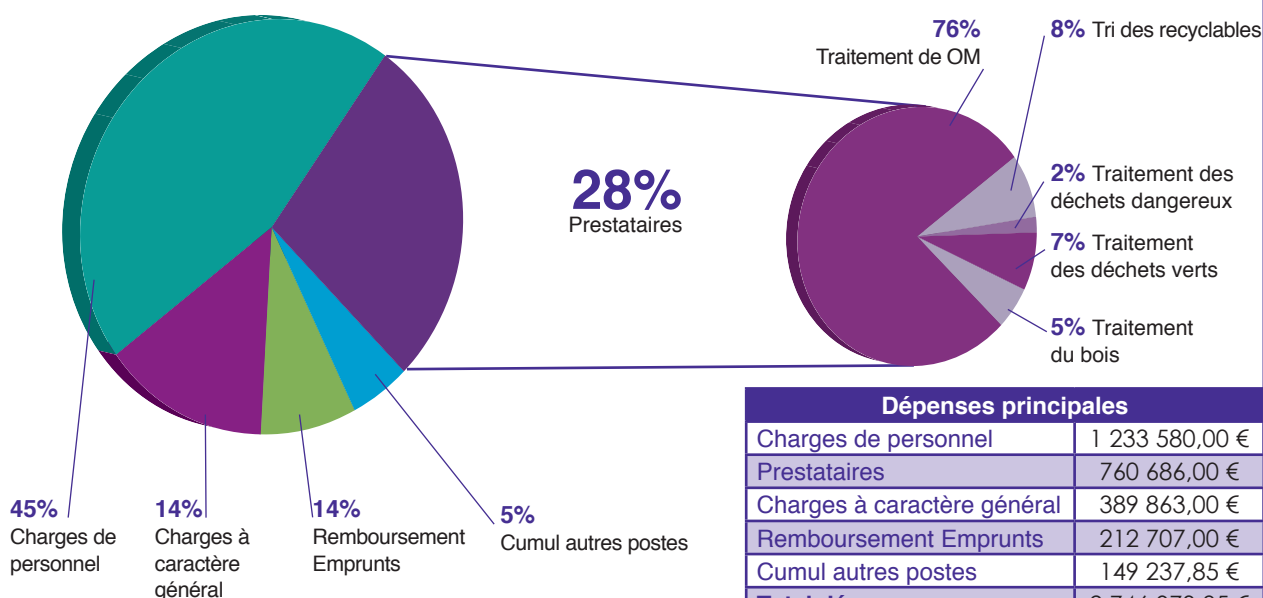
Ce résultat est conforme à nos attentes, grâce en grande partie aux économies dues à la reprise en régie de la collecte des communes de Monnai, Heugon, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en ouche.

Ces économies vont nous permettre de mieux faire face aux dépenses supplémentaires à prévoir en 2017, concernant le traitement des Ordures Ménagères principalement

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 233 580,00 €
Prestataires	760 686,00 €
Charges à caractère général	389 863,00 €
Remboursement Emprunts	212 707,00 €
Cumul autres postes	149 237,85 €
Total dépenses	2 746 073,85 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations

sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets. Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation des Marchés Publics. En 2016, les marchés suivants ont été attribués :

	Ancien attributaire	fin du marché	Nouvel attributaire	Durée	date fin	Montant estimatif annuel
Traitement des Ordures ménagères	Suez	31/10/2016	Suez	3 ans (+ 2 fois 1 an)	31/10/2019 (2021)	484 720 euros H.T.
Fourniture et entretien des Vêtements de travail		—	ELIS Normandie	1 an (+ 3 fois 1 an)	01/06/2017 (2020)	11 709,36 euros H.T.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2016 sont regroupés dans le tableau suivant.

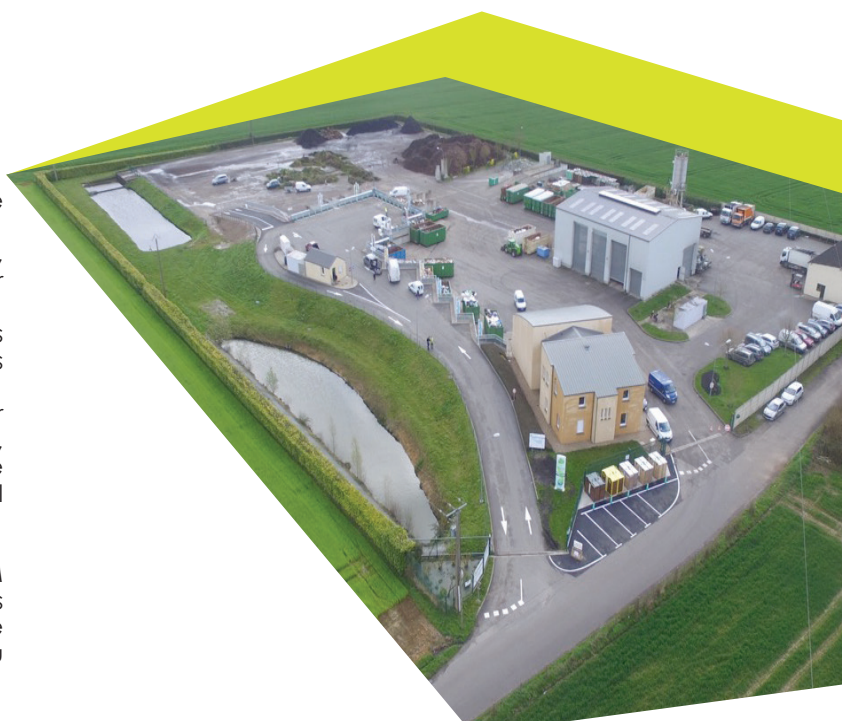
Principaux prestataires		Sommes versées en 2016
Traitement OM	Suez	494 619,00 €
Tri des recyclables	Suez	60 080,00 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	14 966,00 €
Broyage déchets verts	GDE	39 000,00 €
Retournements	Lawson	4 498,00 €
Criblage	SEP Valorisation	11 505,00 €
Traitement du Bois	SEP Valorisation	40 411,00€

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

- l'achat de 2 bennes à ordures ménagères neuves, pour un montant total de 337 184 euros, financé par emprunts ;
- l'achat de 5 caissons de 20 m³ pour les déchèteries pour un montant de 16550 euros, financé sur fonds propres ;
- les travaux de rénovation des déchèteries, pour un montant de 136 600 euros, financés par emprunt, et pour lesquels nous avons obtenu 62 850 euros de subvention de l'ADEME et du Conseil Départemental de l'Orne.

Cette année les taux très bas ont incité le SMIRTOM à recourir à l'emprunt pour financer certains investissements. Toutefois, avec une valeur de 3,5 années, la capacité de désendettement du SMIRTOM reste excellente.

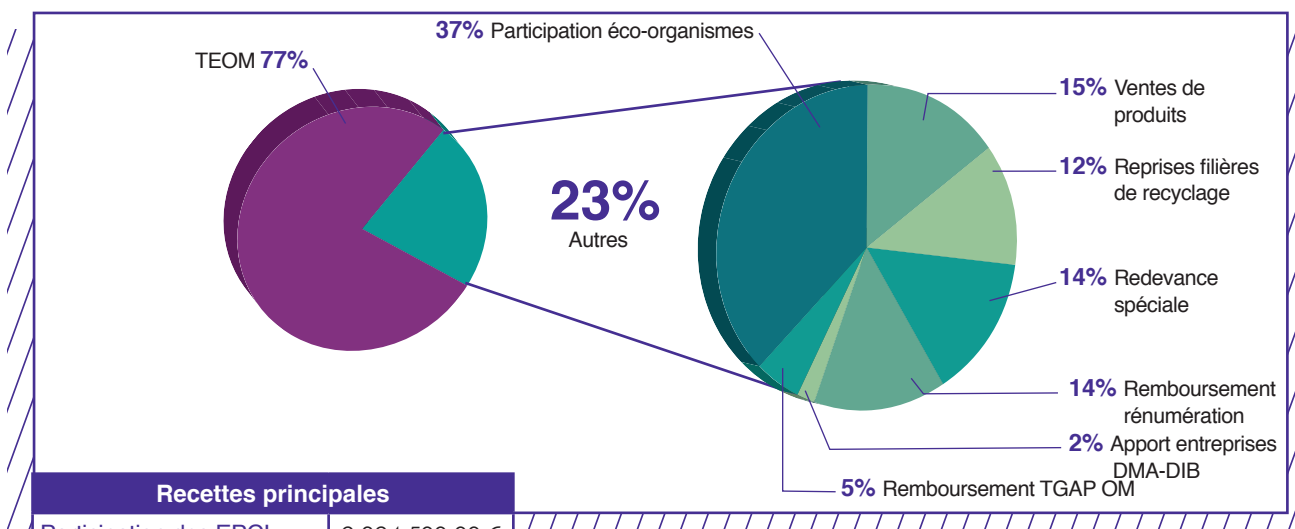


► Les recettes

La part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en baisse.

En 2016 la TEOM représente environ 77% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 81% en 2015, grâce aux autres recettes en forte hausse. En effet, grâce à l'amélioration de nos performances de tri, à la prise en compte de nos tonnages incinérés plutôt qu'enfouis, et à la nouvelle filière Eco-mobilier,

les participations des éco-organismes bondissent de 60%, passant de 157 000 euros à plus de 250 000 euros. Il faut également noter que les recettes associées à la redevance spéciale atteignent plus de 90 000 euros en 2016 (contre 63 000 en 2015). Le produit de la TEOM s'élève lui à 2,324 millions d'euros en 2016.



Recettes principales	
Participation des EPCI	2 324 500,00 €
Autres recettes	672 701,00 €
Participations éco-organismes	251 609,00 €
Ventes de produits	103 803,00 €
Reprises filières de recyclage	78 390,00 €
Redevance spéciale	92 043,00 €
Remboursement rémunération	96 726,00 €
Apport entreprises DMA-DIB	16 130,00 €
Remboursement TGAP OM	34 000,00 €

► Coûts à la tonne

L'autre valeur intéressante à étudier est le coût à la tonne.

	Ordures ménagères résiduelles		Déchets recyclables	Déchets de déchetteries
	Coûts bruts	Porte à porte	139,00 €/tonne	175,00 €/tonne
Transfert-transport Traitement		78,00 €/tonne		
Total		217,00 €/tonne		
Recettes	14,00 €/tonne	180,00 €/tonne	16,00 €/tonne	
Coûts nets	203,00 €/tonne	-5,00 €/tonne	63,00 €/tonne	
Communication		35,00 €/tonne		

► Coûts à l'habitant

Bien que les valeurs des coûts techniques ramenés à l'habitant ne soient pas des indicateurs budgétaires, leurs évolutions sont de bons indicateurs de suivi.

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	96,88 €/hab	24,86 €/hab	72,02 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2016 à 96,88 € par habitant. Sa baisse par rapport à 2015 (-1,66 €/hab) met en évidence les nouvelles économies réalisées par le SMIRTOM.

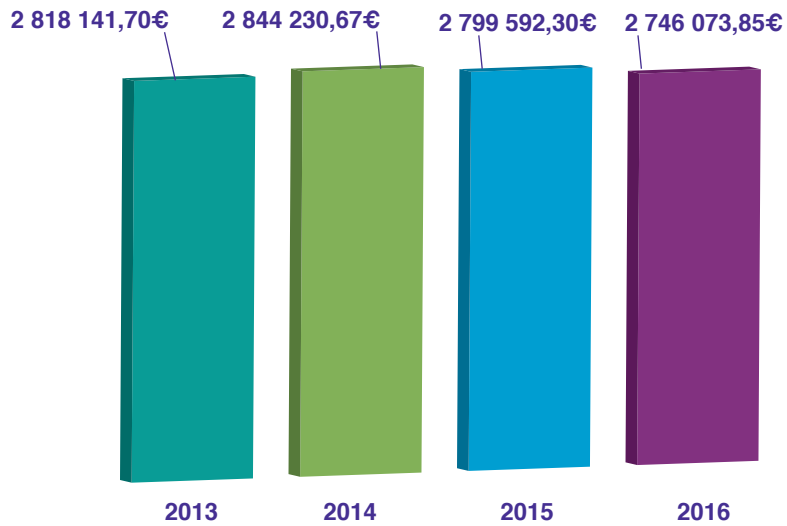
Le coût net lui chute, grâce à l'augmentation des recettes. Pour 2016, il s'établit à moins de 72 euros par habitant soit une baisse de près de 10% ! par rapport à 2015.

Pour l'année 2016, les coûts bruts varient de 217 euros la tonnes pour les OM collectées en porte à porte à 79 euros la tonne pour les déchets des déchetteries, en passant par 175 euros par tonne pour les déchets recyclables.

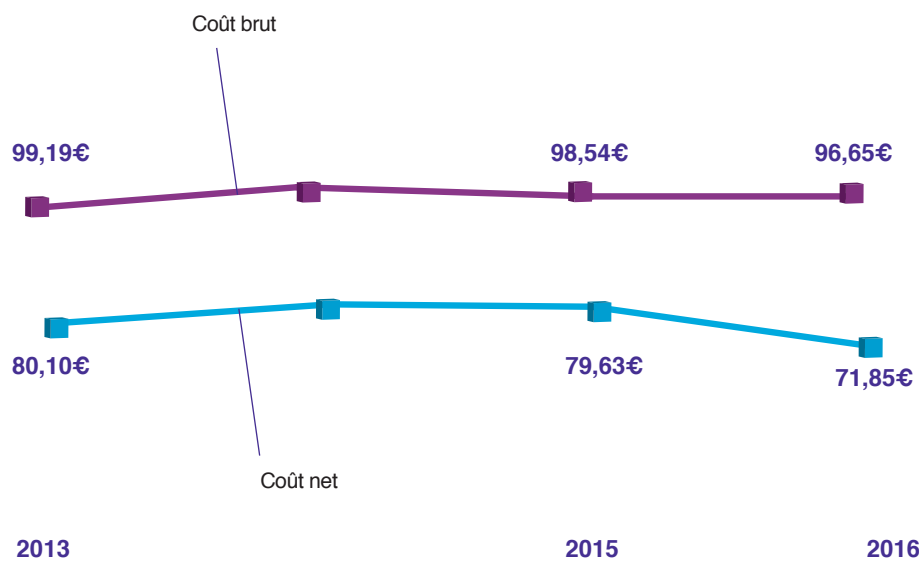
Mais après prise en compte des différentes recettes, le coût net des différents flux est bien différent ! Grâce à l'augmentation des recettes, en 2016, la gestion des déchets recyclables est excédentaire ! Ainsi, pour une meilleure maîtrise des coûts, notre slogan doit être entendu et pratiqué par le plus grand nombre.

Car 1 tonne de déchets recyclables dans le bon conteneur plutôt que dans les OM fait économiser 208 euros !

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2016, les dépenses ont diminué pour la deuxième année consécutive. Ces économies étaient attendues puisqu'elles résultent de projets initiés en 2015 et entrés en vigueur dès début 2016. Il s'agit de la collecte des communes de Heugon, Monnai, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche, assurée en régie depuis le 1er janvier et de la mise en œuvre des tournées optimisées à compter du 1er février.

De la même façon, notre inquiétude concernant la hausse du coût de traitement des ordures ménagères s'est concrétisée. Son impact sera pleinement visible sur l'année 2017. Et si les tonnages ne diminuent pas, une dépense de près de 60 000 euros supplémentaires viendra grever notre budget.

Par contre, notre inquiétude concernant les évolutions des soutiens « Eco-emballages » s'est finalement révélée prématurée. En effet, pris de court, l'Etat a prolongé pour 2017 les conditions antérieures. Pour autant, ces inquiétudes n'ont pas disparues et ne se sont finalement que reportées à l'année 2018. Les premières informations nous laissent entrevoir une possibilité de stabilisation des soutiens mais conditionnée à une stricte augmentation des performances de tri. Il est important de préciser qu'auparavant, toute augmentation de performance se traduisait par une hausse des soutiens. Or, les premières estimations font apparaître qu'une hausse des performances ne permettra pas d'augmenter les soutiens, mais simplement de les maintenir à leur niveau de 2016. Et en cas de stagnation ou de régression, les soutiens chuteront.

Il sera donc important de permettre aux administrés de trier plus. En communiquant, toujours mieux, mais aussi en facilitant le geste de tri et en le rendant plus agréable.

Il conviendra d'étudier encore de nouvelles possibilités d'implantation mais également de reconquérir l'attractivité des points existants. Ainsi, dès l'année 2017, grâce aux budgets accordés par les élus, les conteneurs les plus vétustes seront peu à peu remplacés, et les autres seront rénovés. De plus, un nettoyage complet de chaque plateforme sera réalisé au moins une fois par an.

Du côté des matériels et engins, le renouvellement se poursuit. En ce début d'année 2017, nous venons de recevoir une nouvelle pelle à grappin qui est venue remplacer la pelle existante à bout de souffle datant de 2003 avec plus de 11 000 heures au compteur. Cette nouvelle pelle commence une carrière de 10 ans minimum au SMIRTOM. Le renouvellement se poursuivra dans les années à venir, toujours par roulement, pour maintenir des montants d'investissement supportables d'année en année.



Liste des délibérations 2016

Séance du 16 mars 2016 en Bureau :

- ▶ Tarif redevance spéciale année 2016
- ▶ Primes 2016 contrat avenir
- ▶ Primes IEMP et PSR

Séance du 23 mars 2016 en Assemblée Générale :

- ▶ Vote du compte administratif (smirtom)
- ▶ Vote du compte administratif (tri)
- ▶ Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015 (smirtom)
- ▶ Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015 (tri)
- ▶ Vote du compte de gestion 2015 (smirtom)
- ▶ Vote du compte de gestion 2015 (tri)
- ▶ Vote des participations des CDC pour 2016
- ▶ Mandatement auprès du Centre de Gestion de l'Orne pour réaliser une procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire

Séance du 18 mai 2016 en Bureau :

- ▶ Suppression du poste de technicien et création d'un poste de technicien principal 2ème classe
- ▶ Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe et création de deux postes d'adjoint technique territorial principal 1ère classe
- ▶ Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe

Séance du 14 septembre 2016 en Bureau :

- ▶ Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux pour l'année 2017
- ▶ Décision modificative budget tri
- ▶ Admissions en non valeur budget smirtom et budget tri
- ▶ Rémunération des heures complémentaires
- ▶ Dépréciation des amortissements budget principal et budget tri
- ▶ Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier
- ▶ Autorisation signature marché du traitement des ordures ménagères

Séance du 19 octobre 2016 en Assemblée Générale :

- ▶ Élections complémentaires au bureau du comité syndical
- ▶ Élections commission d'appel d'offres
- ▶ Approbation du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Séance du 23 novembre 2016 en Bureau :

- ▶ Revalorisation de la prime de fin d'année 2016
- ▶ Participation au Noël des enfants du SMIRTOM 2016
- ▶ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de l'Orne
- ▶ Autorisation de signature du marché de l'acquisition d'une pelle à grappin
- ▶ Décision modificative pour acquisition pelle à grappin et encaissement de l'emprunt
- ▶ Admissions en non valeur 2016 budgets smirtom et tri
- ▶ Décision modificative admissions en non valeur budget tri

